

MODIFICATIONS BUDGETAIRES 2010 N°1 ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE. PUBLICATION.

Conformément à l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège Communal de la Commune de Wellin informe la population que le Conseil Communal de Wellin, en sa séance du 26 juillet 2010, a approuvé les modifications budgétaires n°1 ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2010, dont le résultat est le suivant :

Ordinaire

Recettes en plus	28.256,92 €
Recettes en moins	0,00 €
Dépenses en plus	85.355,50 €
Dépenses en moins	16.394,42 €
Nouveau boni	929.707,97 €

Extraordinaire

Recettes en plus	757.980,59 €
Recettes en moins	12.779,48 €
Dépenses en plus	813.901,48 €
Dépenses en moins	9.176,48 €
Nouveau boni	10.771,31 €

Les documents utiles sont déposés à la maison communale où quiconque peut toujours en prendre connaissance sans déplacement.

Fait à Wellin, le 26 juillet 2010

Pour le Collège Communal,

Le Secrétaire communal f.f.,
Alain DENONCIN



Le Président,
Robert DERMIENCE